



## Convaincre le procureur après des violences

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

je suis en instance de séparation avec mon concubin, la semaine dernière nous étions chez des amis et nous avons eu une dispute qui a dégénéré, j'ai subi des violences j'ai un certificat avec itt de 10 jours.. Je n'ai pas souhaité porter plainte car sachant qu'il était au bout du rouleau je l'ai provoqué en l'insultant et le dénigrant. Comme les pompiers et les gendarmes sont intervenus, et même si je n'ai pas posé plainte mon concubin a été placé 24h en GAV et a une interdiction de m'approcher jusqu'au jugement qui est dans 15 jours..

J'ai écrit au procureur pour demander une absence de peine car c'était un accident et c'est la première fois que ça lui arrive et c'est dans le cadre de la séparation.

Il a un casier vierge. Que risque t'il ? Est-ce que l'interdiction d'approcher sera soulevée après le jugement ?  
merci d'avance

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

J'ai écrit au procureur pour demander une absence de peine car c'était un accident et c'est la première fois que ça lui arrive et c'est dans le cadre de la séparation.

Il a un casier vierge. Que risque t'il ? Est-ce que l'interdiction d'approcher sera soulevée après le jugement ?

Je comprends bien mais le procureur n'est pas lié par votre demande et peut décider de poursuivre votre mari en dépit de votre demande.

Votre mari encourt une peine de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

Quant à l'interdiction de vous approcher en principe elle sera soulevée après le jugement sauf décision contraire du procureur.

Cordialement